

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2025



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 29 avril 2025 à 19 h, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DELION, Maire.

Etaient présents : M. Pascal DELION, M. Denis BOUBOL, Mme Michèle DUMAINE, M. Antoine MORIN, Mme Françoise ROBIN, Mme Ginette BACHELIER, M. René AUTELLET, Mme Régine CEZEUR, M. Patrick BOUHIER, Mme Nadège CAZIER, M. Julien FERRIER, M. Christian NACCACHE, Mme Angéline DELLIER, M. Gilbert THOMASSET.

Etaient excusés : Mme Dominique HAMON-CARANOVE, M. Sébastien GUILLOT a donné pouvoir à M. Julien FERRIER et Mme Laëtitia BRAICHET a donné pouvoir à M. Gilbert THOMASSET.

Etaient absents : Mme Anne-Sophie RAOUL et M. Laurent JATTEAU.

Secrétaire de séance : M. René AUTELLET

APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Les conseillers ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2025. Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce document.

PRESENTATION D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ET DELIBERATION :

La Société Sunti a présenté au Conseil Municipal le projet agrivoltaïque de BOIS ROND, situé sur la commune de la Selle-sur-le-Bied au lieu-dit du Bois de Forville (45). La Zone d'implantation Potentielle étudiée, couvre une surface de 44,3 hectares. Le projet permettra la production d'environ 18 MWc, soit l'équivalent d'une consommation de 8 200 habitants. Le site est localisé sur une zone naturelle comportant différentes cultures céréalières, en rotation d'une année sur l'autre. Ce site fera l'objet d'études environnementales, techniques, paysagères et agricoles. Elles permettront de définir le projet agrivoltaïque le plus adapté aux besoins de l'exploitation agricole actuelle tout en permettant de répondre aux exigences réglementaires demandées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque.

Après débat avec l'assemblée délibérante,
Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré par 2 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour,

DECIDE : de donner un avis favorable au projet agrivoltaïque de "Bois Rond", au lieu-dit du Bois de Forville, développé par la Société Sunti.

S'ENGAGE : à faciliter les démarches administratives dans la mesure de ses compétences.

AUTORISE : M. le Maire à signer tous les documents afférents au projet agrivoltaïque de « Bois Rond », au lieu-dit du Bois de Forville.

ADOPTION DU RAPPORT RQPS ANNUEL 2024 - ASSAINISSEMENT :

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du rapport annuel visé en objet.

AP BA 1

Vu l'exposé de M. le Maire,
Vu Le code général des Collectivités Territoriales,
Le quorum ayant été atteint,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte : le rapport annuel RQPS de l'exercice 2024 pour l'Assainissement.

Communications diverses :

Après confirmation prise auprès du Service de Gestion Comptable, le Maire confirme que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est bien passé de 8.16 % à 9.01 %.

Le Maire informe l'assemblée que la Commune offrira, comme l'année précédente, le ravitaillement pour le « Défi des 3 rivières » organisé autour du Territoire de la 3CBO, le samedi 17 mai 2025.

Egalement prévu, le passage du « Marathon Vert Marron » organisé par Run in Gat, le 24 août 2025 : l'horaire de passage des coureurs à la Selle-sur-le-Bied est programmé au 13.5^{ème} kilomètre au City Stade de 7h45 à 8h30 : la Commune se chargera de fournir aussi le ravitaillement.

La Commune ayant toujours contribué financièrement au repas champêtre du 14 juillet, l'assemblée délibérante a fixé majoritairement le montant demandée aux participants à 27 €.

Information est donnée par Denis BOUBOL sur l'installation prochaine d'un serveur à la Mairie : il sera nécessaire de faire appel à un électricien afin d'installer tous les supports de branchement nécessaires à cette installation : il est donné un avis favorable à l'unanimité pour faire appel à un artisan local.

TOUR DE TABLE

Monsieur Antoine MORIN annonce le début du fauchage des accotements.

Mme Ginette BACHELIER rappelle que l'accès à la concession de Mme DAVOIGNEAU est dangereux. Le Maire précise qu'un devis a déjà été établi à hauteur de 15000,00 € pour les allées à restaurer. L'entreprise sera recontactée.

M. Gilbert THOMASSET explique que lors du passage de la débroussailleuse au Foulon, des projections ont été relevées sur des véhicules : Il appelle les agents à plus de vigilance lors de l'accomplissement de cette tâche.

Il interroge également sur la potentialité de rénovation de la salle polyvalente. Le Maire indique qu'un début d'étude énergétique a été fait. Quant aux travaux d'embellissement, cela implique sa fermeture complète aux différentes associations et locations.

M. THOMASSET indique également qu'au « Poirier des Femmes », les deux parkings sont « mal » utilisés par les administrés : certains véhicules y stationnent de façon permanente.

Enfin, il demande s'il est prévu le passage de la balayeuse au « Poirier des Femmes » et au « Foulon ». S'agissant du « Poirier des Femmes » Monsieur le Maire lui répond qu'il est impossible pour la balayeuse de pouvoir travailler alors que les véhicules sont garés sur le trottoir et la chaussée.

Il dénonce également la présence récurrente de déjections canines.

Mme Régine CEZEUR revient sur la remarque de M. Gilbert THOMASSET concernant les excréments d'animaux au « Foulon » et plus particulièrement devant la clinique vétérinaire. Un contact sera pris avec Monsieur DE SMET pour qu'il installe un distributeur de sacs à déjections pour animaux.

Elle indique également que l'entretien de la végétation au 19 le Foulon n'est pas assuré. Le Maire révèle que la maison est en vente. Madame CEZEUR a déjà pris attache auprès de l'agence immobilière.

M. René AUTELLET donne deux informations :

- son étonnement d'apprendre que Mme Yvette CHEVALIER, notre centenaire de février dernier, est décédée : M. le Maire indique qu'en effet, ses obsèques ont eu lieu le 25 avril.

- Lors de la réunion avec les Correspondants défense du jeudi 17 avril dernier à Amilly, des consignes de sécurité nationale ont été évoquées.

Il revient également sur la Messe de la Saint-Hubert. Le Père Richard a noté la date, et assurera avec plaisir cette messe de Saint Hubert le samedi 25 octobre prochain à 18h30, en l'église de la Selle-sur-le-Bied. Le Maire informe que le vin d'honneur sera offert par la Commune à la Salle Polyvalente. M. René AUTELLET ajoute que le plat chaud sera commandé auprès de Benoît, de la boucherie Delorme. Le prix du repas en salle des Fêtes sera fonction de la proposition Delorme, sachant que le résultat doit permettre de couvrir le dîner des sonneurs de trompe qui interviennent bénévolement.

Il demande la gratuité de la location de notre salle communale. Les élus précisent que la Saint Hubert n'est pas une association Selloise. Il explicite que la location éventuelle de la salle polyvalente, se répercutera sur le prix du dîner, qui deviendra

de ce fait prohibitif pour les participants, c'est-à-dire également nos administrés. Dans ce cas, la messe de Saint Hubert de l'équipage Saint Eustache n'aura pas lieu dans notre Commune. Une solution équitable sera proposée.

M. Denis BOUBOL demande le remplacement du radar préventif pour la vitesse excessive des automobilistes rue de Bretagne. Il souhaite qu'un essai soit fait rue du Limousin. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande, si ce dernier se révèle infructueux, nous pourrions envisager son déplacement Rue de Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres n'ont plus de remarque, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

P. DELION



Le Secrétaire de séance,

R. AUTELLET